

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/08/2022	03/08/2022	F09322P0242

1. Intitulé du projet

Projet d'extension et d'aménagement de la ZAC du tubé Nord à Istres (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPAD OUEST PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane ALLORGE

RCS / SIRET

4 4 1 4 9 8 3 2 6 0 0 0 1 2

Forme juridique

Etablissement public local

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39b Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Terrain d'assiette de 6,6 ha (surface de lots cessibles : 41 325 m ² -surface de plancher totale d'environ 20 640 m ²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La superficie globale du projet est de 6,6 ha comprenant une surface de lots cessibles de 41 325 m² et une surface espace public de 11 540 m². La surface de plancher créée sera d'environ 20 660 m².

Le projet d'aménagement intègre les besoins en stationnement, les voiries d'accès aux différents lots (classe de trafic T5), les trottoirs et haies végétales en limite de parcelle (préservation des haies et filioles existant), le raccordement aux réseaux humides (eau potable, eau brute, eaux usées) et secs (électricité, télécom, gaz, éclairage public).

Concernant la gestion des eaux pluviales, conformément aux recommandations de l'hydrogéologue agréé, celles-ci sont collectées (eaux de voiries et rejets à débit régulé des lots) vers un séparateur à hydrocarbures puis le bassin de gestion des eaux pluviales existant de la ZAC (volume : 2300 m³), qui sera agrandi en modelant les talus périphériques pour obtenir un volume final de 2 770 m³ (absence de décapage du fond du bassin). Les eaux rejoignent ensuite le réseau communal.

4.2 Objectifs du projet

Poursuite de l'aménagement de la ZAC du Tubé approuvée par arrêté préfectoral du 4 mars 1974 et suivants, création de plusieurs lots voués à de l'activité artisanale, commerciale, tertiaire et industrielle. Superficie globale du projet 6,6 ha.

Le projet d'aménagement est constitué d'une voie principale en L permettant de relier le chemin des Bellons et la voie d'accès au Tubé Nord. Cette voie desservira une majorité des parcelles de l'aménagement.

2 Impasses depuis la voirie principale permettront de desservir les parcelles situées en fond de terrain côté Nord.

Des accès directs depuis la rue Georges Ferigoule permettront d'accéder à 2 lots en limite Est et à la voirie principale de la zone.

Enfin le chemin existant entre le Chemin des Bellons et la voirie de desserte de la ZAC est conservé et son accès limité aux propriétaires du Mas du Retortier (bornes escamotables).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune démolition n'est envisagée. Les canaux d'irrigation seront conservés. La haie Nord a été évitée (exclusion du projet en phase conception).

Les zones de voiries seront aménagées afin de conserver un dénivelé naturel du site respecté et utilisé pour la collecte des eaux pluviales de l'opération. Il est prévu une rétention des eaux à la parcelle pour les acquéreurs des lots avec rétention et débit régulé vers le réseau des eaux pluviales de la zone.

Les talus périphériques au bassin de gestion des eaux pluviales de la ZAC (existant) seront modelés afin de ne pas occulter la fonction de rétention du bassin (absence de décapage du fond).

Les réseaux aériens BT (le long du canal de Fos-sur-Mer) et Télécom desservant le Mas du Retortier seront enfouis.

Des éclairages publics avec lanterne LED (vers le bas) seront mis en place.

Les travaux dureront 10 à 12 mois ; ils ont été soumis à l'avis d'un hydrogéologue agréé.

Ils seront réalisés en semaine et en période de jour pour limiter les nuisances pour le voisinage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Implanté sur d'actuels terrains agricoles, des haies, sujets remarquables et filioles ponctuent le site et seront maintenus en partie et magnifiés au mieux dans le cadre des futurs aménagements (cadres en béton mis en place au passage des voiries), avec mise en eau équivalente à l'irrigation (une fois tous les 10 jours). L'ensemble du patrimoine lié à la gestion des canaux sera maintenu et préservé.

Le projet prévoit des lots voués à de l'activités artisanale, commerciale, tertiaire et industrielle, dont certains pourront faire l'objet de dossiers réglementaires ICPE spécifiques, déposés par les futurs exploitants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La poursuite de l'aménagement d'une ZAC n'est pas encadrée par l'article R421-19 du code de l'urbanisme.

Les constructions de locaux devront faire l'objet d'un permis de construire déposé par les futurs acquéreurs des différents lots.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale	6,6 ha
Surface lots	4,1 ha
Surface de plancher	2,1 ha
Surface espaces publics	1,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone d'Activité Commerciale du
Tubé (secteur nord)

Au nord du chemin des Bellons,
13800 Istres

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 57' 33" 3 Lat. 43° 31' 43" 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Ce projet constitue la poursuite d'une zone prévue initialement dans
la ZAC du Tubé Nord (arrêté préfectoral du 4 mars 1974, 14 juin
1977 ; dossier modificatif en 2000).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise de projet en dehors de toute ZNIEFF A 300 m de Crau sèche ZNIEFF de type 1 930020454 A 300 m de Crau ZNIEFF de type 2 930012406 Source INPN
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection du biotope n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du site. Source INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas compris en secteur à enjeux particuliers, ni de gestion littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 zones naturelles sont recensées dans un rayon de 1 km autour du site (ZSC directive habitats FR9301595 Crau centrale - Crau sèche et ZPS directive oiseaux FR9310064 Crau) Source INPN
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPBE de la commune 3eme échéance période 2018-2023, le site n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 2 km, aucun monument historique ni périmètre de protection n'est recensé. Source Atlas patrimoine
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide. Source DREAL PACA

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune possède un PPRN pour le risque Glissement de terrain prescrit le 10/10/1995 et approuvé le 20/02/1997 sur le secteur des Heures Claires. La zone d'emprise du projet n'est pas concerné par ce zonage. La commune ne possède pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les bases de données BASIAS et BASOL, le projet n'est pas situé sur un site pollué. Source BRGM
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Eau France
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans le périmètre de protection rapproché du captage AEP de la base militaire 125 situé au sud du site. Le captage de la Caspienne se situe à 800 m au nord du site. Le site est sur une zone de sauvegarde de bassin exploitée actuellement Le projet a été soumis à l'avis d'un hydrogéologue agréé, hydrogéologue mandaté Mr Heurfin qui a donné un avis favorable le 19/10/2021
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Atlas patrimoine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité (300 m) de site Natura 2000 ZSC - FR9301595 Crau centrale-Crau sèche ZPS - FR9310064 Crau
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Atlas patrimoine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Raccordement aux réseaux existants (AEP, eau brute). Un bouclage sera réalisé entre le chemin des Bellons et la rue G. Ferigoule. les besoins sont dimensionnés en fonction des types d'activité et des besoins défense incendie. Chaque parcelle sera équipée d'un branchement en attente avec bouche à clé, avec compteur distinct pour l'arrosage. Des poteaux incendie sont prévus.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rétention des eaux pluviales à la parcelle des EP des différents lots puis rejet au réseau communal, via bassin : absence d'infiltration. Un traitement des eaux susceptibles d'être polluées avant bassin. Le projet a été soumis à l'avis d'un hydrogéologue agréé, hydrogéologue mandaté Mr Heurfin qui a donné un avis favorable le 19/10/2021
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'agrandissement du bassin de gestion des eaux pluviales (modelage des talus périphériques) et les travaux de VRD induiront des matériaux excédentaires qui seront évacués dans des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement proche du site est déjà anthropisé. Les canaux d'irrigation présents sur le site sont mis en valeur, les ripisylves sont conservées. La haie Nord est évitée (en phase conception). Les haies brise-vent et filioles sont conservées. Enjeux faibles à modéré (Diagnostic environnemental ECOTER, 2022)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu environnemental fort ou majeur n'a été identifié sur l'emprise du projet retenue en phase de conception. En l'absence de rejet atmosphérique ou d'effluent pollué, le projet n'est pas susceptible d'impacter les zones Natura 2000 situées à 300m du site. Par la conservation des arbres, nous conservons les refuges et lieux de chasse identifiés pour les espèces venant des zones Natura 2000 voisines.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la ZICO - CRAU PAC03
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sont incluses dans l'aire géographique de l'appellation Foin de Crau. Cependant le projet se situe sur des parcelles agricoles, non répertoriées comme tel par l'INAO (mail INAO 15/03/2021).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de PPRT. Le périmètre concernant la canalisation de matière dangereuse (hydrocarbures) est pris en compte dans l'aménagement des lots. Oléoduc FOS/ISTRES appartenant au ministère de la défense Canalisation d'hydrocarbure interne et Proximité du dépôt d'essence de la Base Militaire 125 Proximité BASIAS , BASOL et SIS
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques suivants sont identifiés à l'échelle du site sont : Radon : faible Retrait-gonflements des sols argileux : Exposition moyen Séisme - Zone de sismicité : 3 modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées et raccordées aux réseaux. Les rejets du site ne seront en aucun cas en contact avec la population pouvant être présente sur le site. Aucun rejet atmosphérique notable n'est attendu.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation sur site et aux abords, le trafic routier induit sera augmenté en comparaison avec aujourd'hui. Dans le futur un bus à haut niveau de service (BHNS) est prévu sur la zone d'emplacement réservé au sud du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit notamment en phase chantier. Le projet est situé à proximité de la base militaire 125. Il est compris dans le Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome d'Istres le tubé

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les installations telles que la brasserie, l'hôtel ou la cuisine centrale, les déchets seront collectés et éliminés fréquemment.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière temporaire, en phase chantier, le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau d'éclairage public adapté aux usages et enjeux sur le quartier sera mis en place sur la ZAC. Il sera constitué de candélabres et de bornes d'éclairage LED. Le projet respectera les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 de façon à limiter la pollution lumineuse (éclairage à détection de mouvement...). A proximité immédiate des aménagements antérieurs de la ZAC du Tubé, secteur nord, émettrice de pollution lumineuse.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques seront limitées et liées indirectement à la circulation des véhicules sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rétention et rejet à débit régulé à la parcelle des EP des différents lots, collecte des eaux pluviales de voirie. Traitement par séparateur hydrocarbures, rétention dans le bassin de la ZAC, puis rejet vers le réseau communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau de collecte sera mis en place dans la voie principale de la ZAC et dans les impasses. Il permettra de collecter les eaux usées et les eaux pluviales produites par les différents lots par l'intermédiaire de branchements séparatifs.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des déchets seront produits et traités selon les règles en vigueur (orientation vers les filières appropriées et dûment autorisées). En phase exploitation, la collecte des déchets sera réalisée par la métropole Aix-Marseille-Provence.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sont incluses dans l'aire géographique de l'appellation Foin de Crau mais ne sont pas classées comme tel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Suite à la consultation du site de la préfecture des Bouches du Rhône le 7 juin 2022, plusieurs projets de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet sont recensés sur l'ensemble de la commune.

Citons notamment :

- * la ZAC du Tubé Nord (existante), dont les eaux pluviales sont dirigées vers le bassin des eaux au sud-est du projet,
- * l'extension de la STEP de Rassuen (projet : 2021),
- * la requalification du giratoire de la Transhumance en échangeur de l'entrée Nord d'Istres (projet : 2022 ?).

L'extension de la STEP de Rassuen permettra d'intégrer les besoins de traitement en eaux usées liés au projet. Par ailleurs, les projets existants au niveau la ZAC du Tubé Nord se cumulent à ceux du présent projet, en particulier pour le trafic et les eaux pluviales. Néanmoins, les effets cumulés sont pris en compte dans le dimensionnement des besoins liés au projet (agrandissement du bassin).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Réduction des émissions lumineuses, utilisation de candélabres et de bornes d'éclairage définis en concertation avec les services techniques de la mairie (LED). Le projet respectera les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 de façon à limiter la pollution lumineuse.

Traitement des eaux pluviales potentiellement polluées avant rejet au réseau. Absence d'infiltration et prise en compte des recommandations de l'hydrogéologue agréé dans la conception du projet.

Evitement de la haie nord, à enjeu. Conservation des filioles, ripisylves, haies brise-vent et canaux d'irrigation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif du projet consiste en la poursuite de l'aménagement de la ZAC du tubé Nord secteur Mas du Retortier à Istres (13).

Le projet ne possède aucun enjeu environnemental fort ou majeur, par l'évitement de la haie nord et la conservation des haies, arbres et canaux. Nous conservons les refuges et lieux de chasse identifiés pour les espèces venant des zones Natura 2000 voisines.

Pas de nuisance sur les établissements recevant du public alentours

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7. Notice environnementale ANNEXE 8. Courrier ARS et avis hydrogéologue agréé

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Istres

le,

03/08/2022

Signature



**Le Directeur
de l'épad ouest provence**

Stéphane ALLORGE

